



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve



Président de la Commission locale
de l'eau du bassin de l'Arve
Président du Comité de Bassin Rhône
Méditerranée

Joël VAUDEY, maire
mairie
1, place de la mairie
74 440 VERCHAIX

Objet : avis sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Verchaix

Vos interlocuteurs : Marie BAR (sage@sm3a.com), animatrice du SAGE de l'Arve

Nos Réf. : C24-025

PJ : -

Saint-Pierre-en-Faucigny, le 16 décembre 2024

Monsieur le Maire, *Joël*

Je vous remercie d'avoir associé la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve à la consultation menée dans le cadre du projet de modification de droit commun n°1 du PLU de votre commune. Cette modification vise à permettre l'installation d'une maison funéraire intercommunale.

Je prends note que le secteur du projet se situe en zone bleue du PPR (risque modéré d'inondation par le torrent de la Valentine). Le dossier indique que les prescriptions du PPR seront respectées, à savoir une surélévation du bâtiment de 0,5 m au-dessus du terrain naturel.

Les autres éléments du dossier de modification ne concernent aucun enjeu relatif au SAGE de l'Arve et n'appellent pas de remarque de ma part.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Martial SADDIER
Martial SADDIER